# Reprise de la séance

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable député de Kenora-Rainy-River a la parole.

# [Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ma question de privilège découle du sous-amendement du député de Portneuf (M. Godin) alors que l'Orateur, cet après-midi, m'a demandé de lui indiquer des précédents établissant qu'au cours du débat sur l'Adresse, on pouvait proposer un sous-amendement qui s'éloignait un peu du cadre de l'amendement.

J'ai trouvé ces précédents en relevant les débats sur l'Adresse pour les années 1963, 1964 et 1965. En 1965, l'amendement principal...

#### [Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je rappelle à l'honorable député que le sous-amendement présenté cet après-midi a déjà fait l'objet d'une décision de l'Orateur. Je ne crois pas pouvoir permettre une nouvelle discussion de la décision de l'Orateur.

# [Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la question de privilège, je ne veux en aucune façon discuter de la décision que l'Orateur a rendue cet après-midi. Je veux simplement citer trois décisions rendues au cours des trois dernières années, pour empêcher que la décision rendue cet après-midi constitue un précédent. C'est pourquoi je désire citer ces trois cas; je n'avais nullement l'intention de discuter de la décision de l'Orateur.

### [Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je signale de nouveau à l'honorable député de Lapointe qu'en se reportant à cette décision de l'Orateur, il la commente en fait.

#### [Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, ces précédents m'ont été demandés par l'Orateur lui-même, cet après-midi. Je n'ai pu les lui citer à ce moment-là, parce que j'ai été pris un peu par surprise. C'est pourquoi je voulais vous les indiquer ce soir.

## [Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je reconnais qu'au moment où le sous-amendement a été proposé, l'Orateur a invité la Chambre à faire des commentaires. L'honorable député de Lapointe se rappellera sûrement que cette invitation a été faite avant que l'Orateur rende sa décision. Cette décision prise, je [M. Reid.]

ne crois pas que la présidence puisse permettre qu'on la commente ou la discute.

M. Reid: Après le dîner, monsieur l'Orateur, j'ai cru pouvoir égayer le débat en invitant tous les honorables députés à se rendre à Kenora, l'une des plus importantes régions touristiques du Canada, entre le 14 et le 21 août. Nous inaugurerons alors une course internationale à voile sur la voie d'eau intérieure la plus vaste du Canada et des États-Unis. C'est le premier événement de ce genre. Cette année, la course commencera du côté américain, mais l'an prochain, année du centenaire, elle commencera à Kenora. Après la session longue et ardue que nous sommes censés avoir, avec toutes ces belles promesses que renferme le discours du trône, ceux qui voudraient se détendre pourraient le faire en venant assister à cette course.

J'ai parlé en général de ma circonscription et de certains problèmes d'importance nationale auxquels nous devons faire face dans cette circonscription. Je crois ce soir que j'utiliserai le temps de parole qui me reste à discuter un autre problème très important. Sauf erreur, personne n'a soufflé mot de la question. Je veux parler de la situation de nos Indiens. Comme vous le savez, peu de temps après les élections, 400 Indiens de Kenora (Ontario) ont organisé une marche sur Kenora pour protester contre leurs conditions de vie. J'aimerais commenter brièvement cette marche et indiquer quelles ont été jusqu'à ce jour les réalisations et quelles sont les prévisions ou les souhaits d'avenir.

Les problèmes qui se posent aux habitants de Kenora et à sa population indienne tiennent à une longue histoire. Ce problème particulier s'est fait jour le 31 juillet 1965 à la suite d'un article paru dans Weekend Magazine et intitulé: «Les Indiens, peuple abandonné et dépossédé». L'article en cause était, selon moi, trop sensationnel, mais il signalait, en effet, que les Indiens étaient victimes de distinctions injustes, de traitement inéquitable, et qu'il fallait intervenir. L'article sema la consternation. Le procureur de la Couronne convoqua une assemblée de protestation, l'assistance était nombreuse, mais, par malheur, rien de pratique ne s'ensuivit. Un organisme, le «Indian-White Committee», qui existait depuis quelque temps, mais n'avait pu accomplir grand-chose, décida d'agir.

Peu après les élections, les 13 et 14 novembre, cet organisme a convoqué un groupe d'étude qui devait examiner tous les aspects du sort des Indiens. Les journées d'études ont attiré de nombreux étrangers, des fonctionnaires supérieurs du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, ainsi que quelques Indiens. Les Indiens n'avaient pu venir en grand nombre, car le mauvais temps